

**DEPARTEMENT DES PYRENES-ORIENTALES
VILLE DE CERET**

Date de convocation :
27/05/2026

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 03
Votants : 29

OBJET :

ORGANISATION

==

**Désignation de
représentants auprès
du Groupement
d'Intérêt Public (GIP)
Ma santé Ma région**

==

En l'an deux mille vingt-six et le trois juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BARANOFF Brigitte, BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, Mme BENARD Gisèle, MM. MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. DERBOIS Guy, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis, Adjoint ;

Mme MILLET Frédérique, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à M. LABELLE Thierry, Adjoint ;

M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale ;

Secrétaire de séance : M. ROIG Julien, Conseiller Municipal

Le GIP « Ma santé, Ma Région » a notamment pour objet de contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins et au développement d'une offre de santé de proximité. La représentation de la commune au sein de ses instances permet d'assurer le suivi des actions engagées sur le territoire et de participer aux échanges relatifs à l'organisation de l'offre de soins.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

Vu la délibération n°25/2023 en date du 22 mars 2023 relative à l'adhésion de la commune de Céret au Groupement d'Intérêt Public « Ma santé, Ma Région » ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Ma santé, Ma Région » ;

Considérant que la commune de Céret est membre du Groupement d'Intérêt Public « Ma santé, Ma Région » ;

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement de mandat, de procéder à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la commune appelés à siéger au sein des instances du GIP ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **DE DÉSIGNER**, pour représenter la commune de Céret auprès du Groupement d'Intérêt Public « Ma santé, Ma Région » :

Représentant titulaire : Madame Brigitte BARANOFF

Représentant suppléant : Madame Bernadette COSTASECA

Les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat pour la durée du mandat municipal en cours, sauf délibération contraire du Conseil municipal.

- **DECIDE** de notifier la présente délibération au GIP Ma Santé Ma Région.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
Julien ROIG



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.